

**Réunion du 16 janvier 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le 16 janvier à vingt heures trente, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de monsieur Pascal VANSANTBERGHE, Maire.

Étaient présents :

M. VANSANTBERGHE Pascal, Mme MAURICE Bernadette, Mme EBNER Laura, Mme BERNADAT Sylvie, Mme DESVOY-JOPPE Béatrice, Mme GOBRON Aurélie, M. MILLON Luc, M. RAGOT Nicolas, M. CHAMPONNOIS Jean-Luc, M. PONSIGNON Daniel, M. BERTIN Pierre.

Date de la convocation : 10 janvier 2023

1) Désignation du secrétaire de séance : M. CHAMPONNOIS Jean-Luc

2) Approbation du compte rendu du conseil du 12 décembre 2022

Quelques corrections mineures sont apportées en séance.

Le compte rendu est adopté à l'unanimité 11/11

3) Décision modificative/amortissement

Il est rappelé en séance que la délibération modificative doit être actée avant le 21 janvier 2023.

Il est acté que 6000.00 € prévus en fonctionnement seront basculés en investissement.

De plus, conformément aux textes en vigueur pour les communes de moins de 3 500 habitants, il est décidé que la durée d'amortissement dans ce cas précis sera fixée à trois ans.

Vote à l'unanimité 11/11

4) Associations / Modalités d'utilisation des salles

L'ancien règlement des prêts des salles communales est adapté en séance afin de répondre aux nouvelles conditions de fonctionnement. Un certain nombre de modifications sont donc actées en séance.

Le nouveau règlement ainsi amendé est validé.

Vote à l'unanimité 11/11

## 5) Animation du village

La dynamisation des centres bourgs et des villages est une préoccupation des membres du pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) Celui-ci envisage donc de mettre en œuvre des actions de dynamisation à travers une "tournée des villages", c'est à dire une suite d'évènements déployant des animations itinérantes ainsi que des services de proximité pour vivifier nos communes rurales.

Il est décidé en séance de candidater.

Vote à l'unanimité 11/11

Il est décidé d'étudier lors du prochain conseil municipal les actions de dynamisation à y intégrer.

## 6) Assainissement Grande Rue

M. le Maire nous fait lecture d'un courrier émanant d'un riverain de la Grande rue qui se plaint qu'une canalisation communale empiète sur son terrain sans convention et menace de porter le litige devant la justice.

M. le Maire nous fait lecture du courrier réponse précisant notamment que cette canalisation est ancienne et que des travaux de VRD sont déjà programmés dans l'ensemble de la Grande rue.

## 7) Centre culturel

Une visite du centre culturel a été réalisée le 20 décembre par les membres du conseil municipal disponibles afin de constater in situ les problèmes structurels graves engageant la mise en œuvre de la garantie décennale.

Pour rappel, le centre culturel a été inauguré fin 2014.

Notre assureur dommage ouvrage sera saisi du dossier.

## 8) Questions diverses

- Un changement de poteau d'éclairage public (Petite Ruelle) a été demandé par un particulier. Le devis a été reçu pour un montant de 1129.86 € TTC.

Un accord de principe est acté dans la mesure où le demandeur s'engage par écrit à financer les travaux.

Dès réception de ce courrier, M. le Maire validera par courrier cette demande.

Vote à l'unanimité 11/11

- L'association foncière a envoyé un courrier demandant le recensement des chemins ruraux. Bien que le conseil municipal puisse accepter cette demande en vertu de la réglementation, il n'a aucune raison particulière de le faire.  
Un courrier sera envoyé en ce sens.

La séance est levée à 22h30.

Le prochain conseil municipal se tiendra le 06 février 2023.